



Rupture contrat pro et remboursement

Par **Lisasy**, le **14/07/2019** à **01:03**

Bonjour, rnJ'ai actuellement en contrat de professionnalisation en CDD d'une durée de deux ans. Nous sommes maintenant à l'issue de la première année et je souhaiterais rompre le contrat pour tout un tas de raison qui ne sont fait de l'employeur mais plutôt personnelles. J'ai donc informé mon employeur de cela, et il me parle de rembourser les frais de scolarité investis sur moi. Est ce possible? Merci d'avance Pour vos réponses